



Programme de remboursement des couches lavables, de produits d'hygiène féminine durables et d'hygiène personnelle (couches pour adulte)

Un montant global de \$1,500.00 sera autorisé par année par la municipalité d'Authier pour le programme « Programme de remboursement des couches lavables, de produits d'hygiène féminine durables et d'hygiène personnelle (couches pour adulte) ». Il est à noter, qu'une fois le montant total du budget annuel alloué à ce programme sera atteint, la municipalité d'Authier n'accordera plus de remboursement, donc premier arrivé, premier compensé.

Couches lavables :

- Un remboursement correspond à 75% du coût d'achat de couches lavables **neuves**, et ce, pour un achat minimum de \$250.00 taxes incluses et jusqu'à concurrence de \$300.00 par enfant.
- Un remboursement correspond à 50% du coût d'achat de couches lavables **usagées**, et ce, pour un achat minimum de \$200.00 taxes incluses et jusqu'à concurrence de \$300.00 par enfant.
- Les frais de transport ne sont pas remboursés.
- Les demandes sont applicables pour tous les enfants devant porter la couche. Une seule demande par enfant sera acceptée.
- La demande doit être présentée dans un délai de six mois suivant la date de facturation. Toute facture excédant six mois sera refusée. Présenter également une facture ou un reçu pour les produits faits à la main.
- Doit présenter une preuve de résidence.
- Remplir le formulaire.

Municipalité d'Authier

597, avenue Principale Authier (Québec) J0Z 1C0
Téléphone : 819-782-3093 Télécopieur : 819-782-3203
Courriel : authier@mrcao.qc.ca Site internet : www.authier.ao.ca

Produits d'hygiène féminine durables :

- Produits admissibles :**
- Coupe menstruelle
 - Serviettes hygiéniques lavables
 - Culottes menstruelles ainsi que les inserts pour ces dernières
 - Protèges dessous lavables
-
- Un remboursement correspond à 75% du coût d'achat pour un achat minimum de \$75.00 taxes incluses, renouvelable aux deux ans en une seule réclamation.
 - La demande doit être présentée dans un délai de six mois suivant la date de facturation. Toute facture excédant six mois sera refusée. Présenter également une facture ou un reçu pour les produits.
 - Doit présenter une preuve de résidence.
 - Remplir le formulaire.

Produits d'hygiène personnelle (couches pour adulte) :

- Un remboursement correspond à 75% du coût d'achat de couches lavables **neuves**, et ce, pour un achat minimum de \$170.00 taxes incluses et jusqu'à concurrence de \$250.00 par adulte.
- Un remboursement correspond à 50% du coût d'achat de couches lavables **usagées**, et ce, pour un achat minimum de \$125.00 taxes incluses et jusqu'à concurrence de \$200.00 par adulte.
- Les frais de transport ne sont pas remboursés.
- Les demandes sont applicables pour tous les adultes devant porter la couche. Une seule demande par adulte sera acceptée.
- La demande doit être présentée dans un délai de six mois suivant la date de facturation. Toute facture excédant six mois sera refusée. Présenter également une facture ou un reçu pour les produits faits à la main.
- Doit présenter une preuve de résidence.
- Remplir le formulaire.